



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département de Finistère
Arrondissement de Quimper

« Trocs et Puces - Place de l'Hôtel de Ville »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2023-351

LE MAIRE de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,
VU, le Code de la Voirie Routière,
VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de l'organisation du « Trocs et Puces » sur la Place de l'Hôtel de Ville, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de véhicule de toute nature sont interdits sur la Place de l'Hôtel de Ville, le dimanche 7 mai 2023 de 00h00 à 20h00.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et aux services concernés.

A CONCARNEAU, le 2 mai 2023

LE MAIRE
Marc Bigot

- 3 MAI 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint faisant fonction
Thierry LE CORRE



Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 2 mai 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT

- 3 MAI 2023



Pour le Maire,
L'Adjoint faisant fonction
Thierry LE CORRE

Publication par voie d'affichage :
du au